RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°47/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 6 octobre 2022
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia.
Excusés : M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne donne pouvoir à Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SOUBIELLE Eva donne pouvoir à M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis.
Secrétaire de séance : Mme JORDA Julie.

Objet : Approbation convention « fonction d'inspection » entre la commune et le Centre de Gestion 66

Monsieur le Maire informe que le document dénommé « Document Unique » est obligatoire dans toutes les collectivités et établissements publics.

Le Centre de Gestion 66 propose aux communes qui le souhaitent un accompagnement pour la réalisation de ce document.
Pour ce faire, il convient d'approuver et de signer la convention « fonction d'inspection » ci-annexée.

En contrepartie des prestations objet de ladite convention la commune de Latour-Bas-Elne versera au Centre de Gestion une cotisation dont le taux a été fixé à 0,10 % de la masse salariale totale des agents de la collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention « fonction d'inspection » telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 14 octobre 2022